



pl 5356

I-2005-0-11-
0193-01 (125)

Luxembourg, le 28 juin 2006

Dépôt: Madame Colette Flesch

12

MOTION

La Chambre des Députés,

considérant le projet de loi relatif aux procédures d'identification par empreintes génétiques en matière pénale et portant modification du Code d'instruction criminelle,

considérant les avis du Procureur général d'Etat des 14 janvier 2005 et 14 février 2006,

considérant l'avis du Conseil d'Etat du 23 décembre 2005,

invite le Gouvernement à

se prononcer de façon claire et définitive au sujet de la création d'un Institut de Médecine Légale,

veiller à assurer la qualité des prélèvements, la rigueur scientifique des analyses, l'adaptation des conditions de conservation et de préservation des prélèvements, la mise en place de l'outil informatique approprié assurant les traitements ADN criminalistique et condamnés,

faire rapport à la Chambre des Députés sur les progrès réalisés et les résultats obtenus dans ces domaines lors des débats sur le budget 2008.

Fusch

P. J. Hen

Fusch